

Demande de subvention FEDER pour  
ASTER 6.

## Conseil d'administration du 21 septembre 2015

### Délibération 2015/09/CA-122

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers demandent une subvention FEDER d'un montant de 240 461,40 € relative au projet ASTER 6 d'un montant total de 480 922,80 € TTC.**

Toulouse, le 21 septembre 2015

Le Président



Fernand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 0